

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2023/2024	DATE D'EFFET	ACTE
ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024				01/01/2024	Délibération n° I-15 du 18 décembre 2023
<i>Communes de Cholet Agglomération = Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, La Plaine, Passavant-sur-Layon, Le Puy-Saint-Bonnet, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, La Ségurinière, Somloire, La Tessoualle, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay.</i>					
<i>Lycéens inscrits en option Arts Plastiques des lycées : Jeanne Delanoue, Champ Blanc, Julien Gracq, Renaudeau, Europe, Lycée de la Mode et Sainte-Marie</i>					
DROIT D'INSCRIPTION					
DROIT D'INSCRIPTION obligatoire et non remboursable	p/an et p/élève	15,00 €	15,00 €		
DROITS DE SCOLARITE					
	p/an et p/élève				
Enfants de 5/6 ans					
* Cours de 1 h 00 : cours pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		60,00 €	60,00 €		
TARIF 3		62,00 €	62,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		240,00 €	240,00 €		
Enfants de 7/8 ans					
* Cours de 1 h 00 : cours découverte modelage					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		65,00 €	65,00 €		
TARIF 3		67,00 €	67,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		260,00 €	260,00 €		
Enfants de 7 à 13 ans					
* Cours de 1 h 30 : cours pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		90,00 €	90,00 €		
TARIF 3		92,00 €	92,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		360,00 €	360,00 €		

Enfants de 11 à 13 ans	p/an et préleve				
* cours de 1 h 30 : Dessin/BD/CAO					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		90,00 €	90,00 €		
TARIF 3		92,00 €	92,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		360,00 €	360,00 €		
* cours de 1 h 30 : Modelage/Céramique					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		90,00 €	90,00 €		
TARIF 3		92,00 €	92,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		360,00 €	360,00 €		
* cours de 1 h 00 : Pluridisciplinaire					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		60,00 €	60,00 €		
TARIF 3		62,00 €	62,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		240,00 €	240,00 €		
* cours de 1 h 30 : Architecture					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIFS 1 - 2		90,00 €	90,00 €		
TARIF 3		92,00 €	92,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		360,00 €	360,00 €		

Adolescents (de 14 à 18 ans)	p/an et p/élève				
* cours de 2h00 : Dessin ou Dessin/peinture ou dessin/ illustration					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIF 1		120,00 €	120,00 €		
TARIF 2		150,00 €	150,00 €		
TARIF 3		153,00 €	153,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		600,00 €	600,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire					
TARIF UNIQUE		300,00 €	300,00 €		
* cours de 2h00 : Arts graphiques et Estampe ou Design/Architecture					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIF 1		160,00 €	160,00 €		
TARIF 2		200,00 €	200,00 €		
TARIF 3		204,00 €	204,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		800,00 €	800,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire					
TARIF UNIQUE		400,00 €	400,00 €		
* cours de 2h00 : Bande dessinée/CAO					
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération					
TARIF 1		160,00 €	160,00 €		
TARIF 2		200,00 €	200,00 €		
TARIF 3		204,00 €	204,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération					
TARIF UNIQUE		800,00 €	800,00 €		
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire					
TARIF UNIQUE	p/an et p/élève	400,00 €	400,00 €		
* cours de 2h00 : Arts appliqués					

Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		120,00 €	120,00 €	
TARIF 2		150,00 €	150,00 €	
TARIF 3		153,00 €	153,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		600,00 €	600,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire				
TARIF UNIQUE		300,00 €	300,00 €	
* cours de 2h00 : Volume/Céramique				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		160,00 €	160,00 €	
TARIF 2		200,00 €	200,00 €	
TARIF 3		204,00 €	204,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		800,00 €	800,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération inscrits en option Arts Plastiques au sein d'un lycée partenaire				
TARIF UNIQUE		400,00 €	400,00 €	
* cours de 1 h 30 : Histoire de l'Art				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1			96,00 €	
TARIF 2			120,00 €	
TARIF 3			123,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE			480,00 €	
	<u>Adultes</u>	p/an et p/élève		
* cours de 2h00 : Dessin initiation ou dessin perfectionnement				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		120,00 €	120,00 €	
TARIF 2		150,00 €	150,00 €	
TARIF 3		153,00 €	153,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		600,00 €	600,00 €	

* cours de 2h30 : Peinture moderne				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		176,00 €	176,00 €	
TARIF 2		220,00 €	220,00 €	
TARIF 3		224,00 €	224,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		880,00 €	880,00 €	
* cours de 2h00 : Croquis/portrait/modèle vivant				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		200,00 €	200,00 €	
TARIF 2		250,00 €	250,00 €	
TARIF 3		255,00 €	255,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		1 000,00 €	1 000,00 €	
* cours de 2h30 : Estampe contemporaine ou Volume/Céramique				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		232,00 €	232,00 €	
TARIF 2		290,00 €	290,00 €	
TARIF 3		296,00 €	296,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		1 160,00 €	1 160,00 €	
* cours de 2h00 : Dessin/Couleur				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		136,00 €	136,00 €	
TARIF 2		170,00 €	170,00 €	
TARIF 3		173,00 €	173,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		680,00 €	680,00 €	

p/an et p/élève

* cours de 1 h 30 : Histoire de l'Art				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		96,00 €	96,00 €	
TARIF 2		120,00 €	120,00 €	
TARIF 3		123,00 €	123,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		480,00 €	480,00 €	
* cours de 3 h 00 : Grand Atelier Peinture				
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIF 1		211,00 €	211,00 €	
TARIF 2		264,00 €	264,00 €	
TARIF 3		269,00 €	269,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération		1 056,00 €	1 056,00 €	
TARIF UNIQUE				
* stage : journée de 5 h 00	p/stage et p/élève			
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIFS 1 - 2		38,00 €	38,00 €	
TARIF 3		39,00 €	39,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		53,00 €	53,00 €	
Classes horaires aménagées Arts Plastiques (CHAAP)				
Elèves inscrits aux COLLEGE REPUBLIQUE et NOTRE DAME DU BRETONNAIS, dans le cursus CHAAP	l'année scolaire	92,00 €	92,00 €	
TARIF UNIQUE				
Lycée RENAUDEAU - "Internat d'excellence"				
Elèves inscrits dans le cursus "Internat d'excellence"	l'année scolaire	150,00 €	150,00 €	
TARIF UNIQUE				

<u>Classe préparatoire aux écoles supérieures d'Art</u>				
Pour les élèves titulaires du baccalauréat, de moins de 25 ans				
FRAIS DE DOSSIER : pour passage d'un oral, permettant la sélection des élèves	Forfait/élève	20,00 €	20,00 €	
FRAIS DE SCOLARITE :				
Participation financière lors de l'inscription : acompte (remboursé si non obtention du BAC)		200,00 €	200,00 €	
Elèves résidents de communes de Cholet Agglomération				
TARIFS 1 – 2		800,00 €	800,00 €	
TARIF 3		808,00 €	808,00 €	
Elèves résidents de communes hors Cholet Agglomération				
TARIF UNIQUE		1 200,00 €	1 200,00 €	
<i>Cours hebdomadaires de 34 h d'enseignement.</i>				
Ressortissants Ukrainiens : Adultes, Adolescents, Enfants et Etudiants de la Classe Préparatoire		gratuit	gratuit	
DISPOSITIONS PARTICULIERES :				
La date limite d'inscription à l'Ecole d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2023.				
Pour les élèves hors de Cholet Agglomération, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).				
TARIFS (DROITS DE SCOLARITE) ET CONDITIONS :				
Les tarifs applicables aux élèves résidents de communes de l'Agglomération sont liés aux conditions de ressources, suivant leur quotient familial fiscal				
CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 1 – sur présentation de justificatifs				
- contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €				
- étudiants de Cholet Agglomération (sur présentation de la carte étudiant), hors Classe Préparatoire				

<p>CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 2 – sur présentation de justificatifs - contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €</p> <p>CHOLET AGGLOMERATION – TARIF 3 – sur présentation de justificatifs - contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €</p> <p>Quotient familial : revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales) - Revenu fiscal de référence - Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge</p> <p>TARIF HORS CHOLET AGGLOMERATION : élèves résidents d'une autre commune que celles de l'Agglomération</p> <p>Tarifs hors Cholet Agglomération lycées partenaires = élèves résidents d'une autre commune que celles de Cholet Agglomération et inscrits en option Arts Plastiques au sein des lycées : Jeanne Delanoue, Champ Blanc, Julien Gracq, Renaudeau, Europe, Lycée de la Mode et Sainte Marie</p> <p>* Passport Nouveaux Choletais (à présenter lors de l'inscription) : réduction de 20% du Tarif 3, pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport.</p> <p><i>Dans le cadre du cursus en Cycle Spécialisé du Conservatoire (particulièrement en Musiques Actuelles), une exonération des frais de scolarité est accordée aux élèves désignés par l'établissement pour certains cours, dispensés par l'Ecole d'Arts du Choletais, auxquels les élèves du Conservatoire participent en tant qu'auditeurs sur la base d'un projet défini conjointement par les deux établissements.</i></p> <p>Ressortissants Ukrainiens : s'inscrivant au sein des cours : adultes, adolescents et enfants seront exemptés de droits d'inscription et de scolarité ainsi que les étudiants fréquentant la Classe Préparatoire devront présenter une attestation de responsabilité civile et un justificatif de résidents en famille d'accueil.</p>				
MODALITES DE PAIEMENT :				
<p>DROIT D'INSCRIPTION</p> <p>- payable à l'inscription. - obligatoire lors de l'inscription - sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.</p> <p>DROITS DE SCOLARITÉ</p> <p>Ils sont payables en deux versements : une première facture sera établie en novembre 2023, une seconde facture sera établie en février 2024. Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.</p>				

<p>ANNULATION D'INSCRIPTION :</p> <p>Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou par mail au Président de Cholet Agglomération.</p> <p>Demande reçue au plus tard le 23 septembre 2023 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.</p> <p>Demande reçue au plus tard, du 24 septembre au 31 décembre 2023 inclus : les droits de scolarité seront dus à 50 %.</p> <p>Demande reçue à partir du 1er janvier 2024 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.</p> <p>Cas particuliers : en cas d'incapacité de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès la facture ne sera pas due.</p>					
---	--	--	--	--	--